



Régime Protection hypothécaire de Manuvie

Transcription de l'avis client

[Cette vidéo a été enregistrée en studio]

Anastasia M. – Cliente de Manuvie

[Anastasia apparaît à l'écran et commence à raconter son histoire.]

Je ne connais pas une seule personne qui souscrit une assurance en pensant en avoir besoin. Tout le monde se dit « rien ne m'arrivera », mais dans mon cas, il s'est avéré que oui. Et j'étais très heureuse d'avoir souscrit ce produit en particulier. Il y a quelques années, mon mari et moi avons décidé d'acheter une vieille maison et de la rénover de fond en comble, et notre courtier nous a présenté cette assurance prêt hypothécaire. Nous avons décidé d'y souscrire. Deux ans plus tard, j'ai reçu un diagnostic de cancer. Si, en plus de ça, mon mari et mes enfants avaient eu à s'inquiéter de questions d'argent, ça aurait été un coup encore plus dur. Manuvie a simplement pris en charge la facture la plus importante de notre vie. Cette assurance a eu une importance considérable et je pense qu'elle m'a aidée à supporter tous les traitements vraiment difficiles que j'ai dû subir. Personne ne sait ce qu'il peut lui arriver. Plus vous êtes préparé, plus vous pouvez faire face aux aléas de la vie.

[La vidéo se termine avec le logo Manuvie et les mentions légales qui apparaissent sur un fond d'écran de couleur verte.]

**La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers
L'assurance Régime Protection hypothécaire^{MD} (RPH) est établie par
La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (Manuvie). Manuvie, Manuvie &
M stylisé, le M stylisé et Régime Protection hypothécaire sont des marques de
commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisés
par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence. Manuvie, P.O.
Box 4213, Stn A, Toronto (Ontario) M5W 5M3. © La Compagnie d'Assurance-
Vie Manufacturers, 2020. Tous droits réservés.**